

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2022

DECISION N° 2022/128/VERKOR / 4

PROJET D'USINE DE BATTERIES LITHIUM-ION VERKOR A DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- vu sa décision N°2021/154/VERKOR/1 du 1er décembre 2021, décidant une concertation préalable selon l'article L.121-9 du code de l'environnement,
- vu le bilan des garants de la concertation préalable sur le projet d'usine de batteries lithium-ion VERKOR en date du 20 août 2022,
- vu le rapport de réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garants d'octobre 2022,

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : La commission nationale prend acte du bilan des garants de la concertation préalable sur le projet d'usine de batteries lithium-ion VERKOR en date du 20 août 2022.

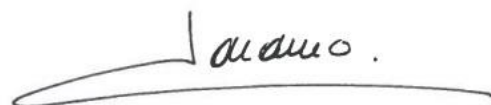
Article 2 : La Commission nationale prend acte du rapport de réponse des maîtres d'ouvrage au bilan des garants d'octobre 2022.

Article 3 : M. Jean Raymond WATTIEZ est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Article 4 : Le garant établira un rapport annuel aux dates anniversaires de sa désignation et un rapport final qui sera joint au dossier d'enquête publique.

Article 5 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République.

La Présidente



Chantal JOUANNO